

UNE MOBILISATION

Né en janvier 2007 suite à un appel à la formation d'un "**collectif de défense du petit habitat écologique**", l'association **MA CABANE** est avant tout la manifestation d'une **résistance à l'attitude répressive des pouvoirs publics** face à un phénomène social complexe.

Le département des Pyrénées-Orientales a en effet le privilège d'avoir une version écrite des motifs et des moyens de cette répression: la « **Charte de bonne conduite dans le cadre de la lutte contre la cabanisation** » (signée le 31 octobre 2006 entre le Préfet, le Conseil Général, l'association des Maires, la CAF, EDF, l'Hôtellerie de plein-air et la chambre des notaires):

- La "**cabanisation**" y est définie comme « *une occupation et/ou une construction illicite servant d'habitat permanent ou occasionnel* ».
- Des "**enjeux**" sociaux, sécuritaires, d'hygiène, environnementaux, touristiques et financiers y sont énoncés comme autant de dangers pour la collectivité.
- Trois "**types**" de cabanisation y sont identifiés: les campings, le littoral et les zones péri-urbaines et rurales.
- Les "**moyens**" consistent en une liste d'engagements des signataires (*fichage des cabanes, refus de branchement aux réseaux, délation institutionnelle, menaces contre les campings, détournement de lois sur l'environnement et la gestion des risques... et utilisation d'outils de relogement déjà existants*).

ORGANISATION

Autogérée et sans hiérarchie, l'association **MA CABANE** est structurée de façon originale:

- des **Groupes de Travail** autonomes se créent au gré des besoins des membres
- ces groupes coordonnent leurs actions lors de **Réunions Plénières** mensuelles
- un **Conseil Collégial** (dont les membres sont volontaires) remplit les fonctions administratives et "*rappelle l'esprit et la lettre des statuts et du manifeste en toutes circonstances*"
- l'**Assemblée Générale** est l'occasion de faire le bilan des activités et de dynamiser les grandes orientations qui vont structurer les Groupes de Travail

Inscrits au cœur des statuts, l'**action non-violente** et la prise de décision au **consensus** sont des champs d'expérimentation de relations sociales novatrices.

Les fondements de la démarche et de l'action de **MA CABANE** ont été exprimés dans deux textes disponibles sur www.macabane.info:

- le "**Manifeste pour un droit au logement choisi**"
- la "**Critique de la Charte de bonne conduite**" préfectorale.

ASSOCIATION

MA

CABANE

MOUVEMENT
AUTOGERE DES
CHERCHEURS(EUSES)
EN HABITATS
AUTONOMES,
NOVATEURS
ET ECOLOGIQUES

7 rue de la Basse, 66500 Prades
contact@macabane.info
www.macabane.info
04 68 05 69 40

UNE CRITIQUE

Pour répondre à cette "Charte de bonne conduite...", **MA CABANE** a rédigé un texte mesuré qui démontre le caractère réducteur de l'approche des pouvoirs publics.

Nous voyons **des contradictions entre :**

- **le caractère respectueux d'une charte** ("un recueil de points que l'on s'engage à observer par une adhésion", Le Petit Robert 2007) **et la volonté de s'imposer** (« Le défaut d'action peut conduire à une possible mise en cause de la responsabilité administrative des communes et de la responsabilité civile et pénale des élus », préambule de la Charte)
- **l'objectif exposé** de la Charte (la lutte contre l'habitat indigne) **et les actions qu'elle engage** (discriminations, expulsions, démolitions...)
- **l'annonce d'une « bonne conduite »** et la réalité de **pratiques antidémocratiques** (Absence d'enquête de terrain, absence de concertation, confusion entre exécutif et législatif)

Les pouvoirs publics font la confusion entre trois réalités qui se côtoient :

- des réponses de fortunes à la précarité,
- un désir de loisirs en plein air,
- un choix de vie : la sobriété joyeuse et conviviale**

Nos recherches ont pourtant mis en évidence que l'ONU recommande aux États de « **s'employer activement à régulariser et à améliorer les établissements spontanés** » [AGENDA 21, chap.7 §9-c].

UN MANIFESTE

Nous basant sur les travaux de l'ONU pour l'amélioration de l'habitat ("Logement convenable pour tous" AGENDA 21 et "approche participative du développement durable", PROGRAMME POUR L'HABITAT), **et prenant acte des crises écologique et économique** que nous traversons, nous avons formulé des propositions concrètes pour **la reconnaissance de nouveaux modes de vie.**

La conscience qu'il est nécessaire de changer nos modes de vie au coût social intolérable et à l'empreinte écologique insoutenable pour la planète s'enracine et **un désir de sobriété joyeuse et conviviale** se manifeste.

Pour pouvoir "**vivre simplement pour que d'autres puissent simplement vivre**" (Gandhi), nous demandons un droit à s'établir sur des terres inemployées, d'y élire résidence et d'y faire **des aménagements autonomes et démontables, adaptés à une faible densité d'occupation.**

Nous demandons un
**"DROIT AU LOGEMENT CHOISI
garanti par une grande
diversité d'habitats
légalement reconnus,**

**qui permette à chacun d'expérimenter,
dans le respect du vivant
et de l'intérêt général,
les modes de vie qui correspondent à
ses désirs et à ses choix personnels.**

UN RESEAU

Dès sa création, l'association a développé des contacts étroits avec des mouvements équivalents dans toute la France.

Des gens d'âges, d'origines et de motivations fort différents manifestent en effet un intérêt grandissant pour **des solutions d'habitat à moindre coût écologique et économique.**

Tribus, écovillages, oasis, pratiquent l'**autoconstruction** d'habitats mobiles, légers, transportables, biodégradables (yourte, tipi, dôme, zome, ker'terre...) en matériaux naturels pris sur place (terre, paille, bois, bambou, chanvre, laine...).



Le réseau "Permis de vivre" qui a pour but de faire évoluer la législation a été mis en place en 2006 (coordination : www.halemfrance.org).

MA CABANE propose que le
Manifeste pour un droit au logement choisi
serve de **base commune de négociation**
avec les pouvoirs publics.